



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 09 novembre 2022

DREAL - Direction énergie connaissance  
Département de l'autorité environnementale  
Affaire suivie par : Elodie DELHOM  
Téléphone : 0561585534  
ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

**Le directeur régional**

**à**

M. le Président  
Communauté de communes  
des Portes d'Ariège Pyrénées  
5, Rue de la Maternité  
09100 PAMBIERS

**Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur projet**

**Accusé réception**

numéro d'enregistrement de la demande : 2022-011170  
Pétitionnaire : Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées  
Projet : Extension de la zone d'activités Gabriélat à PAMBIERS (09)  
Localisation : la commune de Pamiers sur le département de l'Ariège  
**date dépôt du dossier : 25 octobre 2022**

En application de l'article R. 122-7-I du Code de l'Environnement, vous nous avez adressé une demande d'avis de l'Autorité environnementale relatif au projet référencé ci-dessus.

**J'accuse réception de ce dossier en date du 25 octobre 2022.**

Conformément à l'article R-122-7-II du Code de l'environnement, l'avis de l'Autorité environnementale vous sera fourni dans les deux mois à compter de cette date, pour être joint au dossier d'enquête publique. Au-delà de ce délai, il sera réputé sans observations. L'avis ou l'information relative à l'absence d'observations sera rendu public par voie électronique sur votre site internet.

Pour le directeur régional et par délégation,  
le chef de la division Autorité environnementale



David PICHOT